

# PROCES VERBAL SEANCE DU 20 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 11      Pouvoirs : 2      Votants : 13

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, TILLEUIL Sandrine, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES :** MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, MOUSSON Anne-Marie, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

**POUVOIRS :** Anne-Marie MOUSSON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE  
Eliane MOUTAT-FAUDEMERE donne pouvoir à Pascal BIESSE

## **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2022**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Yves CHERON

## **Rappel de l'ordre du jour :**

- Boulangerie
- Préparation budget primitif 2023
- Décision en matière de taux des taxes
- Point sur les travaux faits et en cours
- Prime agents communaux
- Délibérations à prendre :
  - \* pour le paiement des dépenses d'investissement et la participation au SIAG avant le vote du budget
  - \* remboursement des sommes versées par des propriétaires de parcelles aux Ouchettes
  - \* adhésion du SIAEP Boussac Gouzon au syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable
  - \* vente tracteur Massey Ferguson
- Informations : MAM - Humanoa
- Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence
- Questions diverses

## **BOULANGERIE**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que le boulanger a fait savoir qu'il voulait mettre un terme à son activité au 31 mars, il a donc passé une annonce pour rechercher un repreneur. Il a eu quelques propositions pour l'achat de son matériel et également pour s'installer. Mr Le Maire, en présence de Noël Paris, adjoint, a rencontré un candidat ; ce dernier doit transmettre des informations complémentaires.

## **BUDGET 2023**

Mr Le Maire présente quelques dépenses connues qui seront inscrites au budget primitif :

➤ En investissement :

- remplacement du fourneau et du lave-vaisselle pour la salle des fêtes : 4 542 € TTC
- étude pour reprise de concessions au cimetière : 8 000 €

➤ En fonctionnement :

- contingent incendie : 23 017.46 €
- réparation du tracteur et adaptation du chargeur : 5 900 € TTC
- rechargement de routes : des devis sont en cours

### **Décision en matière de taux**

Mr Le Maire rappelle les taux d'imposition de 2022 :

- taxe foncière (bâti) : 10.45 % + 22.93 % (taux départemental) soit 33.38 %
- taxe foncière (non bâti) : 47.41 %

Après une année sans augmentation, il propose à l'Assemblée d'appliquer 1 point sur le taux des deux taxes soit :

- la taxe foncière sur le bâti : 34.38 %
- la taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %

Les membres présents sont favorables à cette augmentation. Il sera aisé de justifier ces augmentations auprès des contribuables, au regard du volume des travaux effectués depuis le début du mandat.

### **Point sur les travaux**

Intervention de Noël Paris

- les travaux relatifs à l'effondrement de la route « rue E. Romaine » ont été réalisés par l'entreprise Colas
- l'enduit du bâtiment de la mairie a été réalisé totalement en fin d'année
- pose d'une gouttière sur le pignon du bâtiment de la mairie pour protéger le pignon : devis Priant : 1 090.04 € TTC
- Salle polyvalente :
  - Achat fourneau pris à FourniResto : 2 042.07 € TTC
  - Achat lave-vaisselle pris à MDA : 2 499.99 € TTC
  - Travaux de remise aux normes de l'éclairage, de l'alarme et des blocs de secours : facture Pichon : 2 362.58 €
- Eclairage public : révision générale par l'entreprise Carré d'Ahun : 1 722.60 € TTC
- Changement du ballon d'eau chaude du logement de l'école, facture Pichon : 1 106.60 €
- Tracteur Renault : Les Ets Boudet ont été contactés pour l'adaptation de la fourche sur le nouveau tracteur : 2 426.26 € TTC + réparation de la pompe à injection : 3 475.80 € TTC.
- des travaux sont à effectuer sur la toiture du chaix qui présente une fissure importante, un chariot télescopique sera loué pendant une semaine pour permettre aux employés communaux de réaliser les travaux.

Laurine Forge demande s'il est possible d'étudier le coût ainsi que l'économie sur le passage en led de l'éclairage public.

Sandrine Tilleul soulève le problème de l'isolation des bâtiments communaux.

### **DELIBERATIONS A PRENDRE**

Mr Le Maire informe l'assemblée que des délibérations sont à prendre :

- Pour pouvoir continuer le paiement des dépenses d'investissement en début d'année 2023 et ce jusqu'au vote du budget, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le maire à

mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget voté en 2022 soit jusqu'à 12 875 € € (calcul : BP : 74 920 € – capital emprunts : 23 420 € = 51 500 € x 25 %). Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/01 portant sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

- Il est nécessaire de délibérer pour permettre le versement de la participation de 11 643 € au SIAG pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 avant le vote du budget. Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/02 portant sur la participation à verser au SIAG pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.**

- Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au remboursement des dons versés en 2013 par Philippe Busse et Alain Decroze pour la prise en charge d'une participation des travaux de la pose de la conduite d'eau potable aux Ouchettes (1000 € x 3 : 2 arrivées pour Philippe Busse, 1 arrivée pour Alain Decroze). Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/03 portant sur le reversement des participations.**

- Mr Le Maire fait part à l'Assemblée que Hervé Gautron souhaite acheter le tracteur Massey Ferguson pour 1 000 €. Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/04 portant sur la vente du tracteur.**

- Mr Le Maire donne lecture du courrier du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Boussac/Gouzon relatif à l'adhésion au Syndicat Départemental de production et d'interconnexion d'eau potable. Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/05 portant sur l'adhésion du SIAEP au Syndicat Départemental**

## **PRIME EMPLOYES COMMUNAUX**

Mr Le Maire fait un rappel des primes versées en 2021 aux agents communaux : 3 agents ont perçu chacun 2 000 €, l'agente postale a perçu 1 000 €.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le régime indemnitaire pour l'année 2022.

L'Assemblée décide de reconduire les mêmes montants.

Mr Le Maire soumet également la possibilité d'attribuer, au prorata du temps passé, une prime à Pascal Berset qui a fait valoir ses droits à la retraite.

L'Assemblée décide de lui attribuer une prime de 500 €. Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/06 portant sur le régime indemnitaire des agents**

## **MAISON D'ASSITANTES MATERNELLES (MAM)**

Mr Le Maire donne connaissance du nouveau plan d'aménagement et informe, que suite à un courrier envoyé aux services de la PMI (Protection Maternelle Infantile) le Docteur Goudjo viendra rencontrer la commission le 6 février.

## **HUMANOA**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il va se rapprocher de la structure « Cette famille » pour obtenir quelques informations sur les inscriptions et la date de l'ouverture de l'établissement.

## **Informations**

- Dossier parc photovoltaïque Brujas : Pauline Henry de la société ENERPAC se rendra à la séance du conseil municipal de Treignat le 23 février et a demandé une rencontre avec Mr Le Maire de Soumans dès le lendemain matin.

- La troupe théâtrale de Boussac-Bourg, le Théâtre d'Or, souhaite faire une représentation dans la salle polyvalente.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de leur accorder la gratuité de la salle.

- Anne-Marie Mousson fait part de sa démission, pour raisons familiales, de la commission ordures ménagères de Creuse Confluence ; l'Assemblée propose que Eliane Moutat-Faudemer la remplace, cette dernière étant absente, la question lui sera posée ultérieurement.

- Stéphanie Delvallé de Bord St Georges, professeur de yoga, donne actuellement des cours à la Brasserie du Charron et souhaite louer la salle des associations le samedi matin pour poursuivre son activité.

L'Assemblée fixe le prix de la location à la somme de 100 € l'année.

- Mr Le Maire informe que l'Assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le 27 janvier et que la présidente souhaite donner sa démission.

## **Compte-rendu réunions Creuse Confluence**

Intervention de Noël Paris

- Ecole : une étude est en cours avec le Syndicat Mixte pour une éventuelle diminution du coût du chauffage avec une installation chauffage bois, l'importance du coût des travaux fait réfléchir ;

- Commission finances : appels d'offres infructueux pour l'aménagement des 3 plans d'eau ;

- Jardin de Saintary : un bureau d'étude a été recruté pour le projet de construction d'un hangar de 1 000 m<sup>2</sup> ;

- Transports scolaires : problèmes rencontrés pour le transport des élèves à la piscine ainsi que les sorties : 2 offres ont été retenues : transport Mignaton et Transarc ;

- Assainissement : le bureau d'études Verd'Eau de Guéret a été retenu pour une étude sur la possibilité de créer des assainissements collectifs dans les villages ;

- Travaux quai de transfert des ordures à St Silvain-Bas-le-Roc : un emprunt de 665 000 € a été contracté

- Zone d'activité de Bellevue à Gouzon : l'emprunt est remboursé au fur et à mesure des ventes de parcelles, un 3<sup>ème</sup> lot va être vendu.

## **Questions diverses**

Morgan Badin de Montjoye demande que du tout-venant soit mis dans le chemin du Bouchat ;

Laurine Forge fait remarquer que, dans le village de La Chassagne, les poubelles à couvercle jaune ne sont plus assez grandes depuis le tri de nouveaux recyclables.

Mr Le Maire demande à chaque conseiller de faire remonter les informations qui seront transmises à Creuse Confluence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le Président,  
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,  
Yves CHERON